

L'île de Bourbon prête à fournir annuellement mille bœufs

MM. Desroches et Poivre à MM. Bellecombe et Crémont

A l'Isle de France le 17 mai 1770

Un document des Archives départementales de La Réunion, cote 2C
=====

Observations sur les bestiaux
et salaisons de cochon

MM. Bellecombe et Crémont

Au Port Louis Isle de France, le 17 mai 1770

Messieurs,

Nous sommes très persuadés que pour encourager les habitants de votre île à l'éducation des troupeaux, il est nécessaire de leur en assurer un débouché annuel, aussi sommes-nous déterminés à prendre pour le compte du Roi la quantité de mille bœufs que vous pensez que l'île peut fournir à 70 livres pièce, suivant votre lettre du 21 avril. Mais nous vous prévenons que n'ayant cette année qu'une seule flûte du Roi à notre disposition, nous serons forcés de l'employer au transport des grains de Bourbon ici, dont le besoin est plus pressant. L'année prochaine nous ferons nos dispositions pour le transport des bœufs.

Nous vous engageons à prendre au compte du Roi toutes les salaisons de cochon qui pourront être faites dans votre île. La viande à raison de cinq sols la livre, et le saindoux à dix sols la livre.

Nous vous prions de ne pas perdre de temps pour rendre public notre engagement parce que nous entrons dans la saison la plus favorable aux salaisons. L'île de Bourbon ne doit pas manquer de barriques, il n'est question que de les rassembler. Nous les payons ici 4 livres la pièce. Nous vous ferons passer du sel par chaque bâtiment qui sera expédié pour Bourbon.

Nous avons l'honneur d'être très parfaitement,

Messieurs

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Le Ch. Desroches Poivre

* * *